

Document d'Informations Clés : Néobsia Prestations Obsèques

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Néobsia Prestations Obsèques est un contrat d'assurance vie entière assuré par :

- Mutex pour les garanties de prévoyance, société anonyme au capital de 37 302 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040 - Siège social : 140 avenue de la République - 92320 Châtillon. Vous pouvez contacter l'assureur au 01 46 00 30 30 ou en vous connectant sur le site www.mutex.fr, rubrique « Nous contacter ». L'assureur relève de la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09.

- Ressources Mutuelles Assistance (RMA) pour les garanties d'assistance, Union d'assistance soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° SIREN 444 269 682 - Siège social : 46, rue du Moulin - CS 32427 - 44124 Vertou Cedex

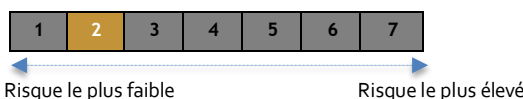
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type	Néobsia Prestations Obsèques est un contrat individuel d'assurance vie entière
Durée de vie	La souscription au contrat est viagère et prend fin au décès de l'assuré. La souscription peut être réduite conformément aux dispositions des conditions générales. Elle est alors maintenue avec arrêt de versement des cotisations. En contrepartie, le capital garanti est réduit. La mise en réduction met fin aux prestations d'assistance
Objectifs	Néobsia Prestations Obsèques a pour objectif prioritaire le financement, l'organisation et la réalisation de prestations funéraires moyennant le versement de cotisations temporaires dont le montant est déterminé à la souscription, en fonction de l'âge de l'adhérent, du montant de capital choisi et de la durée de cotisation choisie. A noter que si les garanties sont acquises dans le Monde entier, l'organisation et la réalisation des obsèques ne peuvent être garanties que si les obsèques ont lieu en France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion. Le contrat prévoit, en cas de décès de l'assuré, le versement d'un capital à l'entreprise de pompes funèbres ayant réalisé les prestations d'obsèques ou, à défaut, à la (les) personne(s) qui en aura (auront) acquitté la facture. Pour le solde éventuel, celui-ci est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s). Le montant souscrit n'est pas égal aux sommes versées par l'assuré. Le contrat prévoit également des prestations d'assistance. L'épargne est versée sur un support en euros (l'actif général de Mutex). Chaque 31 décembre, Mutex détermine la participation aux bénéfices selon les dispositions contractuelles et réglementaires, qui vient majorer le capital décès garanti. Le support en euros donne lieu à des investissements sur les marchés réglementés français et internationaux dans des classes d'actifs tels que les actions (petites, moyennes et grandes capitalisations), les obligations, le monétaire et l'immobilier.
A qui est destiné ce produit ?	Le produit s'adresse à toute personne âgée de 18 à 84 ans souhaitant anticiper le financement, l'organisation et la réalisation de ses obsèques. L'investissement sur ce contrat ne requiert pas de connaissances particulières et/ou d'expérience en matière financière.
Assurance : avantages et coûts	Les garanties indissociables proposées par ce produit sont les suivantes : - une garantie décès dont l'assureur est Mutex : versement d'un capital garanti au(x) bénéficiaire(s) désignés à la souscription dont la somme est exclusivement utilisée pour financer les obsèques, - une garantie en cas de vie : possibilité de procéder au rachat total du contrat selon les dispositions contractuelles, - une garantie d'assistance en inclusion dont l'assureur est RMA, qui permet d'apporter des prestations d'assistance, d'aide et d'accompagnement, à l'assuré de son vivant et à ses proches au moment du décès. Le coût des garanties d'assistance est inclus dans le montant des cotisations. Les exclusions de la garantie prévoyance sont les suivantes : le suicide la première année qui suit la date d'effet du contrat ou l'augmentation éventuelle des garanties (pour l'augmentation uniquement) ; la participation active directe ou indirecte à une guerre civile, étrangère, une insurrection, une intervention militaire, des émeutes, des actes de terrorisme ou de sabotage et la conséquence de la désintégration du noyau atomique, des effets directs ou indirects provenant d'une transmutation du noyau de l'atome. Les garanties d'assistance sont détaillées dans les conditions générales. Elles sont prévues à la fois pour l'assuré à tout moment dès la souscription, mais également pour les bénéficiaires du solde éventuel au décès de l'assuré. Les garanties d'assistance suivent le sort du contrat (date d'effet, délai d'attente, durée, résiliation). Aux exclusions de l'assureur Mutex, l'assureur RMA ajoute une exclusion, à savoir : le décès ayant pour origine la maladie pendant la première année qui suit la date d'effet de l'adhésion.

Quels sont les risques, et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le contrat pendant 15 années. Le risque réel pourrait être très différent si vous optiez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque du contrat **Néobsia Prestations Obsèques** rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce contrat enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce contrat dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de ce contrat se situent à un niveau faible, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Selon la réglementation fiscale en vigueur et applicable, le montant de vos prestations sera impacté en cas de rachat au terme, de rachat partiel, ou de décès du souscripteur.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection

Scénarios de performance

Ce tableau ci-dessous montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 15 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 450€ par an, que vous ayez 60 ans lors de votre souscription, et que vos cotisations soient temporaires sur une durée de 15 ans.

Investissement de 450€ par an		1 an	8 ans	15 ans
Scénarios en cas de survie				
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	291,69 €	2 451,43 €	4 849,54 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-35%	-5%	-2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	291,38 €	2 430,76 €	4 773,13 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-35%	-5%	-2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	290,79 €	2 391,38 €	4 511,78 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-35%	-5%	-3%
5Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	291,57 €	2 375,26 €	4 481,36 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-35%	-5%	-3%
Scénario en cas de décès				
Evènement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	4 336 €	4 407€	4 407 €

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir des données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution de marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Mutex n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investisseur peut subir une perte financière en cas de défaillance de l'assureur. Les compagnies d'assurance sont soumises à des règles prudentielles strictes et contrôlées par l'ACPR. Si en dépit de ce cadre réglementé, une compagnie d'assurances n'est plus en mesure de faire face à ses engagements envers les assurés, et lorsque l'autorité de contrôle a épuisé les moyens dont elle dispose, l'ACPR pourrait actionner le Fonds de Garanties des Assurances de Personnes (FGAP) pour protéger les personnes assurées dans de telles circonstances.

L'indemnisation prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie* prend en compte l'ensemble des provisions représentatives des droits résultant des contrats d'assurance ou contrats et bons de capitalisation afférents à un même assuré, un même adhérent ou un même bénéficiaire de prestations dans la limite des deux plafonds suivants :

- jusqu'à hauteur de 70 000 euros pour toutes les prestations autres que celle en cas de décès,
- jusqu'à hauteur de 90 000 euros en cas de décès.

(*) L'indemnisation du FGAP vient en complément des sommes provenant de la réalisation des actifs par le liquidateur de la société défaillante

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au contrat lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez **450 euros par an**. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Investissement 450€ par an Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans	Si vous sortez après 15 ans
Coûts totaux (€)	110 €	897 €	1 709 €
Réduction du rendement par an (%)	25%	25%	25%

Il se peut que la personne qui vous vend ce contrat ou vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	5%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que payiez moins. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre contrat.
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,03%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au contrat.
	Autres coûts récurrents	Entre 0,40% et 1,90%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0%	
	Commissions d'intéressement	0%	

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Il vous est recommandé de conserver le contrat tout au long de votre vie compte tenu de l'objectif du contrat.

Cependant, vous pouvez mettre fin à votre souscription en procédant à son rachat total. Il vous sera alors versé une valeur de rachat qui peut être inférieure au montant total des cotisations versées.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation vous pouvez vous adresser par priorité à votre distributeur ou, à défaut, à MUTEX via l'un des canaux suivants :

- par courrier auprès du Service Qualité Relation Adhérent : 140 avenue de la République - CS 30007 - 92327 Châtillon Cedex,
- ou via le formulaire de contact [mutex.fr : https://www.mutex.fr/nouscontacter/](https://www.mutex.fr/nouscontacter/)

Vous recevrez un accusé de réception sous 10 jours ouvrables maximum et une réponse dans les meilleurs délais. La durée cumulée du délai de traitement de votre réclamation ne peut excéder, sauf circonstances particulières, 2 mois, en respect de la réglementation en vigueur.

Vous avez également la possibilité de solliciter l'avis du médiateur si la réponse à votre réclamation ne vous satisfait pas et, en tout état de cause, deux mois après votre première réclamation, par courrier à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 - ou par voie électronique à l'adresse suivante : www.mediation-assurance.org

Autres informations pertinentes

A l'occasion de votre souscription au contrat **Néobsia Prestations Obsèques** et conformément au Code des assurances, il vous sera remis

- un double du bulletin de souscription,
- les conditions générales,
- un fois par an une information indiquant notamment la valeur de rachat et la participation aux bénéfices associés au fonds en euros.

Une fois le contrat conclu, il vous sera remis les conditions particulières de votre souscription.

Vous pouvez renoncer à votre souscription pendant trente jours calendaires révolus à compter de la date de signature de votre bulletin de souscription. Cette renonciation doit être effectuée selon les modalités indiquées dans votre bulletin de souscription.